



GOVERNEMENT CONJOINT
Région wallonne - Communauté française

Les gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne adhèrent à la plate-forme cinéma initiée par Fadila Laanan

Sur proposition de Rudy Demotte (ministre-Président de la Communauté française et de la Région wallonne) et de Fadila Laanan (ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de la Communauté française), les ministres de la Communauté française et de la Région wallonne, réunis en gouvernement conjoint ce vendredi, ont marqué leur accord de principe sur la création d'une plate-forme de concertation regroupant les Gouvernements fédéral, flamand, bruxellois, wallon, germanophone et francophone, ainsi que les représentants des principales associations professionnelles du secteur cinéma, et s'engagent à y collaborer activement.

Ce projet de plate-forme de concertation répond à un réel besoin et rencontre une demande clairement exprimée par les professionnels du secteur.

Les objectifs de la plate-forme

Réunis ce vendredi, les gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne ont pris connaissance des conclusions de la première réunion de la plate-forme cinéma du 18 mars 2008, organisée par la ministre Fadila Laanan, à laquelle ont pris part les représentants de tous les gouvernements invités et les délégués des principales associations professionnelles du secteur.

En Belgique, le cinéma possède cette propriété d'être soutenu dans son financement par plusieurs types d'appuis : les aides à la création des Communautés, les Fonds

régionaux de la Région wallonne ou encore le Tax-Shelter qui relève du Fédéral. Par ailleurs, les compétences du cinéma touchent au niveau culturel mais également, à plus d'un titre, au niveau économique. Enfin, les rapports avec la Commission européenne sont nombreux et nécessitent une coordination entre les Communautés, les Régions et le Fédéral. C'est pourquoi il semble aujourd'hui nécessaire de développer davantage de concertation entre les entités fédérale et fédérées.

L'objectif principal d'une telle plate-forme est que, sans préjudice de leurs compétences territoriales et matérielles respectives, les différents niveaux de pouvoirs s'engagent à collaborer activement sur toutes les problématiques transversales relatives au secteur du cinéma en vue de développer des synergies et de permettre, globalement, davantage de coordination entre les institutions et les professionnels du secteur cinématographique. Ceci pour fédérer les efforts respectifs des différents intervenants, au profit du cinéma.

Un départ constructif

La réunion inaugurale s'est déroulée dans un excellent climat, très constructif. Elle avait pour objectif, d'une part, d'entendre les attentes précises des représentants du secteur ; et, d'autre part, de fixer les premières modalités de fonctionnement de la plate-forme. Une première version martyre d'une charte de collaboration a été mise en discussion. Et une nouvelle réunion est prévue le 6 mai prochain, afin de poursuivre la mise en place du projet.

La volonté qui s'est dégagée de la réunion est de donner à cette plate-forme des bases solides, afin de garantir la pérennité d'une telle collaboration indépendamment des aléas liés aux législatures politiques.

Les participants ont marqué leur accord pour travailler en deux temps :

- sur la base de ce premier projet succinct de charte, une fois avalisée, les gouvernements s'engageraient sur le principe d'une telle collaboration ;
- un groupe de travail serait ensuite chargé de rédiger un accord de coopération détaillé.

Un signal clair

Étant donné le vif intérêt marqué par les professionnels du secteur pour une telle plate-forme de concertation, les gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne ont :

- marqué leur accord de principe sur la création d'une telle plate-forme de concertation ;
- marqué leur accord sur le projet de charte de concertation en matière de cinéma ;
- marqué leur accord sur le principe de conclusion d'un accord de coopération permettant de constituer une assise juridique à la plate-forme, et sur la constitution d'un groupe de travail chargé de rédiger un premier projet d'accord ;
- désigné pour les représenter dans cette plate-forme : le ministre-Président en charge des relations intra-belges Rudy Demotte, la ministre des Relations internationales Marie-Dominique Simonet et la ministre de la Culture et de l'Audiovisuel Fadila Laanan pour le Communauté française ; le ministre-

Président en charge des relations intra-belges Rudy Demotte, la ministre des Technologies nouvelles et des Relations extérieures Marie-Dominique Simonet et le ministre de l'Economie Jean-Claude Marcourt pour la Région wallonne.

+ d'infos ?

Christopher Barzal, porte-parole du ministre-Président Rudy Demotte.
0474/779.870. christopher.barzal@cfwb.be

Pascal Sac, porte-parole de la ministre Fadila Laanan.
0477/252.285. pascal.sac@cfwb.be. www.laanan.cfwb.be

Éric Étienne, porte-parole de la ministre Marie-Dominique Simonet.
0473/75.62.18. eric.etienne@cfwb.be.

Nathalie Lafontaine, porte-parole du ministre Jean-Claude Marcourt.
0476/93.38.49. nathalie.lafontaine@gov.wallonie.be